

<https://vendome.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article423>



TOUS LES ENFANTS ONT DES DROITS !

- La vie au collège - CVC -

Date de mise en ligne : mercredi 22 janvier 2014

Copyright © Collège Vendôme - Tous droits réservés

Le **mercredi 20 novembre** est la journée des droits des enfants. Cette journée a été choisie en mémoire de la signature de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** du 20 novembre 1989. Cette convention rappelle que les enfants doivent être protégés. Elle comporte 54 articles garantissant les droits de l'enfant, notamment la non-discrimination, le droit à la survie et au développement ou encore la liberté d'opinion de l'enfant. Aujourd'hui 193 pays, ont signé le texte (presque tous) mais cette convention n'est pas toujours respectée. Dans le monde, des millions d'enfants souffrent encore... Selon une étude de l'UNICEF, un enfant sur six vivant en France est dans une situation d'exclusion sociale.

Pour cette journée, plusieurs manifestations ont eu lieu en France. En Suisse, des enfants ont tenu des stand (cirage de chaussures, lavage de pare-brise) pour alerter les passants sur la misère que vivent des millions d'enfants travaillant dans des conditions compromettant leur éducation et nuisant à leur santé, leur sécurité ou à leur développement moral.

UNICEF : organisation dépendant de l'ONU, elle oeuvre pour la survie et la protection des enfants dans le monde.

Article rédigé par Juliette.